

NATIONS UNIES



**CONSEIL DE SÉCURITÉ**  
**DOCUMENTS OFFICIELS**

UN LIBRARY

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

MAR 0 1977

UN/SA COLLECTION

**2024<sup>e</sup>** SÉANCE : 19 JUILLET 1977

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

|  | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2024) . . . . .   | 1           |
| Adoption de l'ordre du jour . . . . .  | 1           |
| Admission de nouveaux Membres :  |             |
| Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande<br>d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des<br>Nations Unies (S/12367) . . . . . | 1           |

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2024<sup>e</sup> SEANCE

Tenue à New York le mardi 19 juillet 1977, à 15 heures.

*Président* : M. CHEN Chu (Chine).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2024)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :  
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies (S/12367).

*La séance est ouverte à 15 h 35.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Admission de nouveaux Membres :

**Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies (S/12367)**

1. Le *PRESIDENT (traduction du chinois)* : Conformément à la décision prise à la 2023<sup>e</sup> séance, j'invite les représentants de l'Angola, de la Bulgarie, de Cuba, de la Guinée, de la Guyane, de la Hongrie, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, de la Mongolie, des Philippines, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la République démocratique populaire lao, de Sri Lanka et de la Tchécoslovaquie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola), M. Yankov (Bulgarie), M. Gómez Anzardo (Cuba), M. M. S. Camara (Guinée), M. Joseph (Guyane), M. Hollai (Hongrie), M. Anwar Sani (Indonésie), M. Kanazawa (Japon), M. Yeo (Malaisie), M. Nyamdo (Mongolie), M. Reyes (Philippines), M. Czarkowski (Pologne), M. Zachmann (République démocratique allemande), M. Boulom (République démocratique populaire lao), M. Amerasinghe (Sri Lanka) et M. Jachek (Tchécoslovaquie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

2. Le *PRESIDENT (traduction du chinois)* : J'ai reçu en outre des lettres des représentants de l'Algérie, de la Jamaïque, de Madagascar, de la République arabe syrienne, du Tchad et de la Yougoslavie, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question à l'ordre du jour. En conséquence, je me propose, conformément à la pratique habituelle et avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer, sans droit de vote, à la discussion du Conseil, conformément aux dispositions de l'Article 31 de la Charte et de l'Article 37 du règlement intérieur provisoire.

3. Etant donné le nombre limité de places à la table du Conseil, j'invite ces représentants à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil quand leur tour de parole viendra.

*Sur l'invitation du Président, M. Bouayad-Agha (Algérie), Mme Mair (Jamaïque), M. Rabetafika (Madagascar), M. Sibahi (République arabe syrienne), M. Dessande (Tchad) et M. Mujezinović (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

4. M. LAPOINTE (Canada) : Avant d'entrer dans le vif du sujet, je me permettrai de joindre ma voix à celle de mes collègues pour offrir à l'ambassadeur Consalvi les plus chaleureuses félicitations de la délégation canadienne pour sa nomination au poste de ministre des relations extérieures de son pays. Les admirables qualités de tact, d'intelligence et de savoir-faire qu'il a démontrées dans toutes ses activités auprès de notre organisation sont la garantie qu'il saura se charger de ses nouvelles et importantes responsabilités avec succès. Nous lui adressons nos vœux les plus sincères.

5. La délégation canadienne a l'honneur de donner son appui le plus complet au projet de résolution qui recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République socialiste du Viet Nam au sein de l'Organisation des Nations Unies. L'admission de ce pays est non seulement souhaitable en soi mais aussi conforme à l'objectif d'universalité que l'Organisation s'est fixé comme le meilleur gage de la compréhension internationale. Depuis longtemps partisan et défenseur du principe de l'universalité, le Canada sera donc très heureux de se joindre aux gouvernements qui accueilleront la République socialiste du Viet Nam en tant que 149<sup>e</sup> Membre de l'Organisation.

6. Je dois ajouter que ma délégation attache un intérêt particulier à l'admission de ce nouveau Membre, et ce pour un certain nombre de raisons. En effet, à la demande expresse de la communauté internationale, le Canada a

consacré près de 20 ans à la recherche d'une solution pacifique au conflit indochinois, en compagnie d'abord des gouvernements de l'Inde et de la Pologne et plus tard de la Hongrie, de l'Indonésie et de l'Iran. Au cours de cette période, de nombreux Canadiens en sont venus à s'intéresser de près à l'évolution de la situation dans cette région et à ressentir un profond attachement pour le peuple vietnamien. D'autres Canadiens – des médecins, des infirmières, des techniciens, des missionnaires et des volontaires de toutes sortes – ont même travaillé sur place pendant de nombreuses années, traduisant ainsi en actes concrets leur sentiment de compassion pour les souffrances tragiques de ce peuple. Enfin, le Canada a participé aux efforts internationaux déployés aux Nations Unies et ailleurs pour sortir le Viet Nam du marasme économique dans lequel un long conflit et ses conséquences désastreuses l'ont plongé.

7. C'est donc un peu en prolongement de ces activités antérieures que le Canada se prononce aujourd'hui en faveur de l'admission du Viet Nam à l'ONU et dans d'autres organisations internationales. Cet appui reflète également notre souci de promouvoir la paix, la stabilité et le développement économique en Asie du Sud-Est, car le Canada est un pays du Pacifique autant que de l'Atlantique, et il s'efforce depuis longtemps d'accroître la coopération entre les nations de cette région.

8. Nos relations avec le Viet Nam reposent d'ailleurs sur une base solide. En effet, nous avons accrédité un ambassadeur auprès d'Hanoï avant même que la République socialiste du Viet Nam ne soit instituée. L'an dernier, peu après une visite du Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Hoang Luong, Hanoï a décidé d'ouvrir une ambassade à Ottawa. Et pas plus tard que vendredi dernier, le 15 juillet, nous avons eu le plaisir d'accueillir le premier ambassadeur résident du Viet Nam au Canada, M. Tran Tuan Anh. Sensibles aux besoins du Viet Nam au lendemain de cette longue guerre, nous allons continuer de lui fournir l'aide humanitaire dont il a bénéficié par le passé. Par l'entremise des Nations Unies, nous avons contribué ces dernières années à des projets mis en oeuvre là-bas sous les auspices du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Programme alimentaire mondial. Nous en sommes également à discuter d'autres formes de coopération économique qui répondent aux intérêts de nos deux pays. Enfin, nous comptons poursuivre dans l'enceinte de l'Organisation des Nations Unies notre dialogue avec le Viet Nam sur la question de la paix et de la prospérité en Asie et dans le monde entier.

9. C'est pour ces raisons que nous n'avons aucune hésitation à appuyer le projet de résolution recommandant à l'Assemblée générale d'admettre la République socialiste du Viet Nam au sein de l'Organisation des Nations Unies.

10. M. AL GAYED (Jamahiriya arabe libyenne) / *interprétation de l'anglais* : Je voudrais d'emblée exprimer les félicitations chaleureuses de ma délégation à notre collègue, l'ambassadeur Consalvi du Venezuela, qui vient d'être nommé ministre des relations extérieures de son pays. La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste et le Venezuela entretiennent d'excellentes relations dans maints domaines, et nous sommes persuadés que ces

relations se renforceront lorsque l'ambassadeur Consalvi assumera ses nouvelles fonctions.

11. Ma délégation a toujours appuyé la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Elle a vivement regretté que cette demande ait été entravée à plusieurs reprises, bien qu'elle fût pleinement conforme à l'Article 4 de la Charte. Ma délégation est satisfaite de voir que le Conseil de sécurité examine à nouveau à l'heure actuelle cette question importante, compte tenu de la résolution 31/21 de l'Assemblée générale.

12. Ma délégation avait déjà, dans le passé, exprimé des réserves en ce qui concerne l'addition de conditions qui ne figurent pas dans la Charte au sujet de l'admission à l'Organisation des Nations Unies. L'Article 4 stipule que peuvent devenir Membres de l'Organisation tous les Etats pacifiques qui acceptent les obligations de la Charte, sont capables de les remplir et disposés à le faire. La demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam satisfait pleinement ces conditions. Le Premier Ministre de la République socialiste du Viet Nam a déclaré que son pays acceptait les obligations de la Charte et s'engageait solennellement à les respecter. La République socialiste du Viet Nam poursuit une politique qui est pleinement conforme aux principes et aux objectifs des Nations Unies.

13. Dans cet ordre d'idées, il faut signaler que l'Assemblée générale, à sa trente et unième session, a adopté la résolution 31/21 par laquelle elle déclarait que la République socialiste du Viet Nam devait être admise à l'Organisation des Nations Unies et recommandait que le Conseil de sécurité réexamine favorablement la question en stricte conformité avec l'Article 4 de la Charte.

14. L'admission de la République socialiste du Viet Nam en tant que Membre à part entière de l'Organisation rapprochera celle-ci de la réalisation d'un de ses objectifs les plus chers, celui de l'universalité. Ma délégation serait particulièrement heureuse de voir admettre la République socialiste du Viet Nam en tant que Membre à part entière parce que nous avons été témoins de l'ampleur et de la valeur de la contribution de ce pays dans le cadre du mouvement non aligné, dont il est déjà membre. En fait, le peuple de la République socialiste du Viet Nam est déjà un membre important de notre communauté mondiale car, dans un sens matériel et spirituel, il fait depuis longtemps partie de notre vie internationale. Dans sa longue et héroïque lutte pour la liberté, l'autodétermination et l'unité nationale, le peuple de la République socialiste du Viet Nam a fait une contribution importante au développement et au triomphe des idéaux du XX<sup>e</sup> siècle, et notamment de ceux poursuivis avec tant de noblesse ici à l'Organisation des Nations Unies. La juste lutte du peuple vietnamien a inspiré et accru la confiance et l'idéalisme de nombreux autres mouvements de libération à travers le monde.

15. En conclusion, la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste est persuadée que la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies est tout à fait conforme aux dispositions de la Charte et que lorsque ce pays sera enfin admis en tant que Membre à part entière il

apportera une contribution précieuse aux travaux des Nations Unies et à la réalisation de nos nobles objectifs. Par conséquent, et du fait que la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste et la République socialiste du Viet Nam entretiennent des relations chaleureuses, coopératives et cordiales, ma délégation est particulièrement fière d'être coauteur du projet de résolution dont le Conseil est saisi, résolution par laquelle le Conseil recommande l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation est persuadée que ce projet de résolution sera adopté à l'unanimité par le Conseil.

16. M. HOUNGAVOU (Bénin) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la délégation de la République populaire du Bénin, vous manifester notre sincère satisfaction de la manière objective et responsable dont vous dirigez, avec tant de maîtrise, nos délibérations au cours de ce mois de juillet.

17. Je souhaite saisir cette occasion pour féliciter chaleureusement notre ami, l'ambassadeur Consalvi, de sa promotion à l'important poste de ministre des relations extérieures du Venezuela. Au cours de son bref passage parmi nous au sein du Conseil, l'ambassadeur Consalvi a fait preuve de qualités remarquables qui lui ont valu l'estime de tous ses collègues. Nous lui adressons nos meilleurs voeux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

18. La position de la République populaire du Bénin sur la question de l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'ONU, dont le Conseil est de nouveau saisi, est bien connue. Le Bénin, comme tous les pays épris de paix et de justice, a été parmi les premiers à soutenir indéfectiblement l'admission de la République socialiste du Viet Nam, et ce pour deux raisons historiques fondamentales.

19. La première est le fait que le peuple héroïque et intrépide du Viet Nam a été soumis, pendant plus de 30 ans, à une série d'agressions coloniales et impérialistes. Jamais, de mémoire d'homme, aucun peuple de notre planète n'a été injustement soumis à des épreuves aussi rudes. Pendant cette longue période de lutte pour la libération nationale contre les ennemis de l'intérieur — les fantoches — et de l'extérieur — la domination colonialiste et impérialiste —, le peuple vietnamien, sous la direction éclairée de ses dirigeants patriotes, a fait preuve d'un immense courage politique à travers les plus grands sacrifices jamais consentis dans l'histoire de l'humanité pour la cause de la liberté et de l'indépendance.

20. Le peuple béninois, peuple révolutionnaire qui a emboîté le pas au peuple vietnamien en repoussant victorieusement l'agression impérialiste du dimanche 16 janvier 1977, est très fier des pages écrites en lettres d'or par le peuple vietnamien dans l'histoire de la lutte des peuples, qui est une lutte continue et sans répit contre les ennemis de l'autodétermination et de l'indépendance totale des peuples et pour la libération des servitudes politiques, économiques et culturelles imposées par les puissances impérialistes.

21. On ne dira jamais assez que la lutte menée par le peuple vietnamien est une source inépuisable d'inspiration pour tous les peuples du monde qui luttent pour la paix et

la sécurité, objectifs primordiaux de la Charte des Nations Unies.

22. Après que ce pays eut vaincu définitivement l'agression armée impérialiste et réuni sa patrie sous l'emblème de la République socialiste du Viet Nam, nous avons constaté au cours des deux années écoulées, 1975 et 1976, qu'il remplissait toutes les conditions aux termes de l'Article 4 de la Charte pour être admis à l'Organisation des Nations Unies comme Membres à part entière.

23. Le Bénin a dénoncé en son temps l'usage abusif du veto par un membre du Conseil, qui a empêché l'entrée de ce pays pacifique à l'Organisation. Les raisons officielles avancées à l'époque n'avaient rien à voir avec le contenu de la Charte. Le Bénin regrette sincèrement ce malheureux épisode qui, à présent, fait partie de l'histoire et que le peuple vietnamien n'oubliera jamais.

24. La deuxième raison historique, c'est que depuis deux ans l'écrasante majorité de notre organisation soutient la candidature du Viet Nam. Ce sont les sentiments justes de cette immense majorité qu'expriment ici 11 membres du Conseil, dont le Bénin, en présentant à l'approbation du Conseil le projet de résolution contenu dans le document S/12366. Nous espérons que ce projet sera adopté à l'unanimité.

25. Je ne finirai pas mon intervention sans mentionner le vaste programme de reconstruction nationale entrepris par le peuple vietnamien. La reconstruction du Viet Nam, ravagé par 30 ans de guerre impérialiste, n'est pas seulement l'oeuvre du peuple vietnamien; c'est une oeuvre qui concerne toute la communauté internationale et en particulier ceux qui, pour des buts avoués ou inavoués, ont apporté la mort, la désolation et la destruction au Viet Nam. Il importe que ceux-ci se rachètent en acceptant d'assumer leurs responsabilités dans l'oeuvre de reconstruction nationale entreprise dans ce pays.

26. M. CONSALVI (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : J'estime que c'est pour moi un privilège, alors que je prends la parole pour la dernière fois devant le Conseil de sécurité en tant que représentant du Venezuela, que de pouvoir exprimer notre appui à la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies.

27. L'entrée de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation marquera une étape particulièrement importante car il s'agit d'une organisation d'Etats souverains et indépendants et que peu de peuples ont lutté avec autant de courage et autant d'héroïsme pour leur indépendance et leur souveraineté que le peuple vietnamien. Avec l'entrée du Viet Nam à l'Organisation nous nous rapprochons de plus en plus de la réalisation du principe de l'universalité, pilier fondamental de l'ONU. Le Viet Nam entrera à l'Organisation en un moment favorable à la coopération et à la solidarité et à un moment où le tiers monde lutte ardemment pour instaurer un ordre mondial plus équilibré et certainement plus juste.

28. Le Venezuela, dans sa foi inébranlable en les Nations Unies et dans sa conviction profonde que l'Organisation

joue un rôle important dans l'édification d'un monde conforme à ses idéaux universalistes, tient d'ores et déjà à souhaiter la bienvenue à la République socialiste du Viet Nam, qui en deviendra le 149<sup>e</sup> Membre.

29. A ce stade, nous tenons à exprimer nos meilleurs vœux au Viet Nam en tant qu'Etat souverain et indépendant. Que les nombreuses blessures du passé soient pansées et que le plus grand nombre possible de peuples et de nations contribuent à sa tâche de reconstruction. Nous avons tous une dette envers le peuple vietnamien. En exprimant nos sentiments, nous sommes forcés d'ajouter que nous nous réjouissons également du fait important que le projet de résolution présenté par l'Inde et parrainé par le Venezuela puisse être adopté par consensus.

30. Monsieur le Président, alors que j'interviens pour la dernière fois devant le Conseil de sécurité en tant qu'ambassadeur du Venezuela, je tiens à vous exprimer, ainsi qu'à tous les Membres du Conseil et à tous les représentants qui ont pris la parole au cours de ce débat, ma profonde reconnaissance pour les paroles qui ont été prononcées à mon sujet ainsi que ma gratitude pour les bons vœux qui m'accompagnent alors que me prépare à assumer mes nouvelles fonctions. Je cours le même risque que tous les ambassadeurs auprès de l'Organisation des Nations Unies, mais l'expérience de mes nombreux collègues qui sont maintenant ministres des affaires étrangères de leur pays sera pour moi un confort et un encouragement. Croyez-moi si je vous dis que mon expérience la plus enrichissante a été de pouvoir travailler avec vous sur certains des problèmes les plus ardues que le Conseil a été appelé à examiner au cours de l'année 1977.

31. En conclusion, je tiens à ajouter quelques mots pour exprimer ma profonde reconnaissance au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les nombreuses attentions qu'il a eues à mon égard et lui réitérer mon admiration et ma solidarité pour l'oeuvre qu'il accomplit.

32. M. MURRAY (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Les vues de ma délégation concernant la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies ont déjà été exposées à plusieurs occasions et je n'abuserai pas de la patience du Conseil en les réitérant longuement. Mon gouvernement entretient des relations diplomatiques avec le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam. Nous avons déjà voté en faveur de l'admission de ce pays à l'Organisation des Nations Unies tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale. Mon gouvernement appuiera donc le projet de résolution dont nous sommes saisis et que le représentant de l'Inde a présenté. Nous notons avec plaisir que les difficultés qui faisaient obstacle à cette demande par le passé ont été surmontées et qu'il y a de bonnes chances que le Conseil s'entende sur une recommandation à l'Assemblée générale.

33. Comme nous l'avons précisé en d'autres occasions, mon gouvernement est très attaché au principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies pour que celle-ci puisse devenir un organisme mondial vraiment représentatif, où tous les pays pourront participer sans entraves et faire connaître leurs vues. C'est avec cette conviction que nous

avons appuyé la demande d'admission du Viet Nam par le passé et que nous le ferons à nouveau cette fois-ci. Nous notons que, dans sa lettre du 10 août 1976 au Secrétaire général [*voir S/12183*], le Premier Ministre de la République socialiste du Viet Nam, M. Pham Van Dong, a déclaré que son pays acceptait les obligations contenues dans la Charte et s'engageait solennellement à les respecter. Nous appuyons donc le projet de résolution dont nous sommes saisis.

34. Dans la certitude que le projet de résolution sera adopté et que l'Assemblée générale donnera suite en temps utile à la recommandation du Conseil, je saisis cette occasion, au nom de ma délégation, pour exprimer la bienvenue à la République socialiste du Viet Nam en tant que futur Membre de l'Organisation.

35. En conclusion, je voudrais, au nom de la délégation britannique, m'associer aux félicitations adressées à notre collègue, l'ambassadeur Consalvi, à l'occasion de sa nomination en tant que ministre des relations extérieures de son pays. Le Venezuela, depuis quelques années, joue un rôle toujours plus important dans les affaires mondiales, notamment dans le domaine économique. Il est heureux que le Ministère des relations extérieures de ce pays soit dirigé par quelqu'un qui possède une connaissance approfondie des Nations Unies. C'est nous qui serons les perdants car la large expérience, les conseils pleins de sagesse et le sens pratique de l'ambassadeur Consalvi nous feront défaut. Personnellement, c'est son sens de l'humour qui me manquera le plus. En mars dernier, je l'ai entendu dire à plusieurs de nos collègues qu'il espérait que le Conseil pourrait accomplir le plus de travail possible sous la présidence des Etats-Unis en mars car il n'avait aucune confiance en la capacité du Président pour le mois d'avril. Je fus surpris pendant un moment d'entendre un diplomate ayant autant de tact parler ainsi d'un collègue avant de réaliser qu'il parlait modestement de sa propre personne.

36. Le PRESIDENT (*traduction du Chinois*) : L'orateur suivant est le représentant de la Bulgarie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

37. M. YANKOV (Bulgarie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous exprimer, ainsi qu'aux autres membres du Conseil de sécurité, la vive gratitude de ma délégation pour l'occasion qui nous est donnée de prendre part à la discussion du Conseil sur la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies.

38. Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet.

39. Qu'il me soit permis enfin de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter chaleureusement l'ambassadeur Consalvi à l'occasion de sa nomination aux hautes fonctions de ministre des relations extérieures d'un pays ami avec lequel mon pays entretient d'excellentes relations.

40. Je suis très heureux de pouvoir, au nom de ma délégation, souhaiter une chaleureuse bienvenue aux représentants de la République socialiste du Viet Nam, à la tête

desquels se trouve un ambassadeur distingué, le camarade Dinh Ba Thi.

41. Ce n'est pas la première fois que le Conseil de sécurité se réunit pour examiner la question de l'admission de la République socialiste du Viet Nam. Nous connaissons tous parfaitement les raisons pour lesquelles le Conseil n'est pas parvenu précédemment à adopter une décision positive sur cette question d'une importance exceptionnelle non seulement pour la République socialiste du Viet Nam elle-même mais aussi pour la vaste majorité des Etats Membres de l'Organisation et pour l'Organisation elle-même.

42. La République socialiste de Bulgarie, de même que nombre d'autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, s'est constamment élevée contre les tentatives en vue d'empêcher l'admission au sein de cette organisation mondiale de l'un des grands Etats indépendants et pacifiques du monde : la République socialiste du Viet Nam. La délégation bulgare a déclaré maintes fois, et elle le répète aujourd'hui, que la République socialiste du Viet Nam a le droit absolu de faire partie de l'Organisation en tant que Membre à part entière. C'est un droit que le peuple vietnamien a gagné au cours d'une âpre lutte contre les colonisateurs étrangers et l'agression impérialiste, une lutte pour la liberté et l'indépendance de sa patrie. Le combat héroïque livré par le peuple vietnamien, le courage exemplaire dont il a fait preuve malgré d'immenses sacrifices pour toutes les nations opprimées qui sont déterminées à obtenir leur libération nationale et sociale. La vaillante lutte du peuple vietnamien a été couronnée d'une grande victoire, qui a conduit à la création d'un Etat indépendant, unifié et pacifique : la République socialiste du Viet Nam.

43. Au cours des tout premiers mois qui ont suivi la naissance de la République socialiste du Viet Nam, le quatrième Congrès du parti communiste du Viet Nam a clairement défini les principes généraux devant présider au développement du pays, à savoir : utiliser au maximum une situation internationale favorable pour panser rapidement les blessures infligées par la guerre; restaurer l'économie du pays; développer les activités culturelles ainsi que la science et la technologie; renforcer les capacités en matière de défense nationale; accélérer l'établissement des bases matérielles et techniques du socialisme au Viet Nam; poursuivre, côte à côte avec les pays socialistes fraternels et tous les peuples du monde, une lutte sans répit pour la paix, l'indépendance nationale, la démocratie et le socialisme, et aider activement les peuples à lutter contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme.

44. Nous sommes tous témoins, à l'heure actuelle, de l'effort que fait le peuple vietnamien pour convertir l'héroïsme militant dont il a fait preuve pendant les années de guerre en une oeuvre magistrale et pleine d'abnégation en vue de la mise en pratique des décisions prises par le quatrième Congrès du parti communiste du Viet Nam. Nous voyons ainsi s'affirmer un Viet Nam unifié et pacifique, qui promet de devenir un puissant et prospère Etat socialiste.

45. La République socialiste du Viet Nam a constamment soutenu la cause de la libération nationale, de la paix et de

la coopération pacifique entre nations. Elle s'est acquise l'estime de l'écrasante majorité des nations. A l'heure actuelle, elle entretient des relations diplomatiques avec plus d'une centaine d'Etats et elle fait déjà partie de nombreuses organisations internationales du système des Nations Unies. En outre, elle est membre du Bureau de coordination des pays non alignés.

46. Sur le continent asiatique, la République socialiste du Viet Nam représente un puissant facteur de stabilisation pour la paix et la coopération entre Etats. La victoire historique remportée par le peuple vietnamien et la politique constamment pacifique suivie par la République socialiste du Viet Nam ont été reconnues par l'Organisation des Nations Unies elle-même. C'est ainsi qu'une écrasante majorité des Etats Membres ont, à plusieurs reprises déjà, apporté un appui sans réserve à l'admission immédiate du Viet Nam au sein de cette organisation mondiale. Récemment encore, le Bureau de coordination des pays non alignés a invité une fois de plus le Conseil de sécurité à examiner sans retard et de manière positive la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam, dans l'esprit de la résolution 31/21 de l'Assemblée générale. Mon pays s'associe totalement à cet appel qui répond au désir sincère de la République socialiste du Viet Nam de participer aux activités des Nations Unies et d'avoir ainsi l'occasion d'apporter sa contribution active au renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde et au développement de la coopération internationale.

47. La République socialiste du Viet Nam remplit toutes les conditions prévues à l'Article 4 de la Charte et a incontestablement démontré son dévouement aux buts et aux objectifs des Nations Unies, de même que sa ferme détermination de respecter scrupuleusement les obligations qui découlent de la Charte.

48. La République socialiste du Viet Nam a abondamment démontré et continue de démontrer sa détermination de parvenir à un juste règlement des conséquences de la guerre et à la mise en oeuvre des dispositions prévues dans les Accords de Paris de 1973<sup>1</sup>. La République socialiste du Viet Nam a donné de nombreuses preuves de sa bonne volonté à cet égard, en particulier en ce qui concerne le problème des hommes portés manquants en cours d'action et la normalisation de ses relations avec tous les Etats, y compris les Etats-Unis. Pour leur part, les Etats-Unis devraient faire honneur à leurs engagements et s'acquitter de bonne foi des obligations internationales qui sont les leurs en vertu des Accords de Paris, c'est-à-dire participer aux efforts pour panser les blessures infligées par la guerre.

49. Le peuple bulgare a suivi avec une grande sympathie la lutte héroïque du peuple fraternel du Viet Nam pour sa liberté et son indépendance nationale et contre l'agression impérialiste étrangère. De concert avec les autres pays de la communauté socialiste et avec toutes les nations pacifiques et démocratiques, la Bulgarie n'a cessé d'appuyer la juste cause du peuple vietnamien et a apporté à celui-ci toute l'assistance amicale dont elle était capable. Comme l'a dit récemment le Premier Secrétaire du Comité central du parti

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 935, p. 3.

communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat de la Bulgarie, Todor Zhivkov :

“Notre pays n'a cessé de soutenir vigoureusement le peuple vietnamien pendant toute la durée de sa résistance armée contre l'agression. Il continuera de l'aider maintenant que sont venus les jours du labeur pacifique et créateur. Le parti communiste bulgare et le Gouvernement bulgare entendent renforcer encore l'amitié indestructible qui s'est affirmée entre la Bulgarie et le Viet Nam dans la lutte menée pour des buts et idéaux qui nous sont communs : l'édification du socialisme et du communisme.”

50. Au nom du Gouvernement de la République populaire de Bulgarie, ma délégation invite instamment les membres du Conseil à appuyer la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam. Nous sommes certains que, cette fois, la raison l'emportera et que le Conseil entendra enfin la volonté clairement exprimée de l'écrasante majorité des Etats Membres, permettant ainsi à la juste cause du Viet Nam socialiste de triompher.

51. La République socialiste du Viet Nam doit prendre sa place légitime parmi nous. C'est là une question dont la solution ne saurait souffrir le moindre retard supplémentaire. La délégation bulgare est persuadée qu'elle aura sous peu le plaisir de féliciter cordialement la délégation de la fraternelle République socialiste du Viet Nam pour son admission à l'Organisation des Nations Unies dès l'ouverture de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale.

52. Le **PRESIDENT** (*traduction du chinois*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

53. M. BOUAYAD-AGHA (Algérie) : Monsieur le Président, lorsqu'il y a quelques années, en votre présence, votre pays ami, la République populaire de Chine, fut admis à l'Organisation des Nations Unies, la délégation algérienne avait éprouvé un vif sentiment de joie, et aujourd'hui, en vous voyant président le Conseil de sécurité chargé d'examiner une autre demande d'admission – celle de la République socialiste du Viet Nam –, nous tirons de ce moment un supplément de satisfaction, car votre présidence va nécessairement marquer un jalon dans la voie de l'universalité de notre organisation.

54. Ce n'est pas la première fois que ma délégation prend la parole dans un débat consacré à la question qui est soumise au Conseil et dont nous saisissons pleinement le sens et la portée. C'est pourquoi je ne m'attarderai pas sur les arguments déjà développés par ma délégation en faveur de l'admission de la République socialiste du Viet Nam. Il me suffira donc de dire qu'après tant d'années d'interventions extérieures et la présence successive d'une série d'armées étrangères, la République socialiste du Viet Nam exerce maintenant son droit de décider de ses propres affaires. Etant membre de la famille des pays non alignés, la République socialiste du Viet Nam apporte une contribution inestimable à l'action des pays non alignés, avec lesquels elle a tissé des liens étroits d'amitié, d'estime et de coopération. Ces liens sont si profonds et si partagés que ma délégation n'arrive pas à concevoir comment la République

socialiste du Viet Nam a pu être jusqu'ici écartée de notre organisation sans que soit irrémédiablement minée la confiance que les pays non alignés apportent spontanément aux idéaux et aux principes des Nations Unies.

55. La République socialiste du Viet Nam répond parfaitement aux conditions énoncées à l'Article 4 de la Charte et nous n'avons jamais accepté les arguments invoqués par le passé pour bloquer sa demande d'admission. Un fait fondamental, un élément fondamental, commande aux membres du Conseil d'accéder à la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam : c'est que, plus que tout autre peuple, le peuple vietnamien, qui a connu les affres de la guerre et ses dévastations, est un peuple qui aspire à la paix. Il a accepté de tourner définitivement cette page douloureuse de son histoire. Témoin en est le sérieux avec lequel la République socialiste du Viet Nam s'est attelée à la tâche de reconstruction et d'édification nationale. Nous, Algériens, sommes bien placés pour comprendre et apprécier l'immensité de l'action entreprise par le peuple vietnamien. La République socialiste du Viet Nam, qui sort d'une longue guerre, est saisie du besoin de développer son pays, de liquider les séquelles de cette guerre. La communauté internationale se doit de lui fournir une aide pour panser ses blessures, d'autant plus que le peuple vietnamien a déjà manifesté sa volonté de coopération avec tous les peuples. Le dispositif de l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle important dans ce domaine.

56. Un pas considérable sera franchi lorsque le Conseil accèdera à la demande de la République socialiste du Viet Nam et recommandera à l'Assemblée générale l'admission de ce pays non aligné à l'Organisation des Nations Unies, où nous pourrions bénéficier de son expérience et de sa coopération. Alors, nous verrons rapidement s'effriter la méfiance, l'incompréhension, la rancœur et les désillusions, qui feront enfin place aux vertus prescrites par la Charte, c'est-à-dire la tolérance et l'esprit de bon voisinage, que le peuple vietnamien illustre parfaitement en multipliant ses relations avec les pays de l'Asie du Sud-Est, où il joue déjà un rôle actif.

57. La République socialiste du Viet Nam suit résolument la voie de la paix et de l'indépendance nationale et souhaite, aux côtés des autres Etats Membres, apporter sa contribution au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. L'admission de la République socialiste du Viet Nam ne fera que renforcer l'Organisation des Nations Unies.

58. Avant de terminer, Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer, ainsi qu'aux membres du Conseil, toute la reconnaissance de ma délégation pour m'avoir autorisé à prendre part à ce débat.

59. Je voudrais également adresser les sincères et chaleureuses félicitations de ma délégation à l'ambassadeur Consalvi, qui vient d'être nommé ministre des relations extérieures du Venezuela, pays ami avec lequel nous entretenons des relations très étroites.

60. Le **PRESIDENT** (*traduction du chinois*) : Je remercie le représentant de l'Algérie des sentiments amicaux qu'il m'a exprimés. La Chine et l'Algérie entretiennent des

relations très amicales. Je saisis cette occasion pour remercier une fois encore le représentant de l'Algérie pour la lutte qu'il a menée et les résultats qu'il a obtenus dans le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

61. L'orateur suivant est le représentant de Sri Lanka, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

62. M. AMERASINGHE (Sri Lanka) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la délégation du Sri Lanka vous est très reconnaissante ainsi qu'aux autres membres du Conseil pour lui avoir permis de participer, sans droit de vote, à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Il est très rare que ma délégation demande à prendre la parole devant le Conseil. Le fait que nous le fassions aujourd'hui montre l'importance que mon gouvernement attache à cette question et l'intérêt particulier qu'il lui accorde.

63. Je parle aujourd'hui à deux titres : en ma qualité de représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies et en ma qualité de représentant du président actuel du mouvement des pays non alignés. Etant donné le sentiment naturel de solidarité de mon pays vis-à-vis d'un membre de la communauté asiatique, c'est pour nous un devoir agréable et un grand privilège de saisir cette nouvelle occasion pour exprimer une chose qui n'a jamais été mise en doute, à savoir l'appui sans réserve que nous donnons à l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies.

64. Le peuple de Sri Lanka est un ami loyal et fervent du peuple vietnamien. La force et la ferveur de cette amitié découlent d'un patrimoine culturel commun, dont l'élément le plus précieux est la foi religieuse que partage la grande majorité de nos deux peuples. Cette amitié s'est encore renforcée par une admiration profonde envers le courage extraordinaire et l'endurance extrême dont a fait preuve le peuple du Viet Nam dans une lutte qui a duré 30 ans, une lutte qui en a fait un terrain d'essai pour la forme de guerre la plus horrible et la plus barbare qui ait jamais été menée, une lutte qui a saigné ce pays à blanc et en a fait un désert assombri par la misère et le malheur mais illuminé par un espoir indestructible et une confiance dans la justice de la cause pour laquelle il a tant donné et dans son avenir.

65. En tant que représentant du président actuel du groupe non aligné, je crois énoncer les sentiments et exprimer la conviction de ces 86 pays qui sans relâche ont donné leur appui à l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes fiers du fait que la République socialiste du Viet Nam soit elle-même membre du groupe non aligné et qu'elle ait déjà laissé une marque au sein de ce groupe.

66. Cette réunion revêt une signification particulière qui ne devrait échapper à personne. Elle est présidée par le représentant d'un pays qui, pendant 21 ans, s'était vu refuser le droit légitime d'occuper sa place au sein de l'Organisation. Lors du rétablissement des droits légitimes d'un grand pays auprès de cette organisation, nous avons vu ce que nous verrons aujourd'hui, à savoir la revendication

des principes consacrés dans la Charte, principe qui constitue la base de cet édifice de la paix.

67. Cet acte est un acte de rédemption qui rehausse le prestige de cette organisation. Bien que nous ne devions pas oublier ou éliminer les faits de l'histoire de peur de ne pas profiter des leçons que le passé nous a enseignées et dans la crainte de commettre à l'avenir des erreurs ou des écarts de conduite aussi graves, ce n'est pas le moment toutefois de se livrer à des récriminations. Si nous nous réunissons aujourd'hui, ce n'est pas pour parler de vainqueur ou de vaincu. Nous nous réunissons aujourd'hui pour présider et encourager une cérémonie et un processus de réconciliation et de restitution. L'acte de restitution est une recommandation adressée à l'Assemblée générale en vue de l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle y occupe sa place légitime dans la communauté des nations, que notre organisation représente si bien. Nous sommes certains que la République socialiste du Viet Nam, par ses réalisations et par sa conduite, prouvera la sagesse de la décision du Conseil. Une réalisation marquante a déjà été achevée à la suite de la seconde guerre mondiale, à savoir la réunification de ce pays divisé, grâce à la libre volonté de son peuple. Nous nous réjouissons de l'intention du Conseil de sécurité de traiter cette question selon une procédure très digne — c'est-à-dire le consensus — sans avoir recours au vote. Convaincus que le Conseil recommandera à l'Assemblée générale l'admission de la République socialiste du Viet Nam et que l'Assemblée acceptera et entérinera cette recommandation, nous adressons à la République socialiste du Viet Nam nos félicitations les plus sincères.

68. Nous voudrions également féliciter la nouvelle administration des Etats-Unis de la décision qu'elle a prise de suivre une politique éclairée et de nous donner une fois de plus un aperçu du caractère véritable et du génie du peuple américain, un peuple dont les ancêtres ont amené sur cette terre une génération conçue dans la liberté et fidèle au principe selon lequel tous les hommes sont nés égaux. La nouvelle administration a rallumé le flambeau que ce pays a tenu si haut dans le passé et nous a redonné foi dans ses grandes traditions.

69. Nous sommes heureux de noter qu'alors que le peuple du Viet Nam sort de la vallée de larmes qui l'avait englouti pendant si longtemps, on ait répondu immédiatement à l'appel d'assistance et de coopération en vue de réparer les ravages de la guerre et de remettre cette nation sur la voie de la paix, de la tranquillité et d'une prospérité grandissante.

70. En conclusion, je voudrais exprimer à mon collègue, l'ambassadeur Consalvi du Venezuela, les félicitations les plus chaleureuses de ma délégation à l'occasion de sa nomination au poste élevé de ministre des relations extérieures du Venezuela, un poste qu'il honore, je pense, fort bien.

71. Le PRESIDENT (*traduction du chinois*) : Je remercie l'ambassadeur Amerasinghe de la déclaration qu'il vient de faire en sa qualité de représentant de Sri Lanka et au nom des pays non alignés. Je le remercie également pour les sentiments amicaux qu'il a exprimés à l'égard du Gouvernement et du peuple de la République populaire de Chine.

72. L'orateur suivant est le représentant de la Tchécoslovaquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

73. M. JACHEK (Tchécoslovaquie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer ainsi qu'aux membres du Conseil nos remerciements pour avoir fait droit à la demande de ma délégation de participer au débat relatif à la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies, point de l'ordre du jour qui revêt une importance primordiale pour l'Organisation et pour nous tous. En même temps, je voudrais également vous féliciter de la façon dont vous vous acquittez des lourdes responsabilités de président du Conseil pour ce mois.

74. Au nom de ma délégation, je tiens à féliciter sincèrement l'ambassadeur Consalvi à l'occasion de sa nomination au poste de ministre des relations extérieures du Venezuela, pays avec lequel la Tchécoslovaquie a des liens très étroits et amicaux.

75. Comme on le sait fort bien, l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies comme Membre à part entière n'est pas un point nouveau inscrit à l'ordre du jour du Conseil; ce n'est pas non plus un problème qui exige un long examen. Le droit inaliénable de la République socialiste du Viet Nam d'être admise à l'Organisation des Nations Unies ne fait pas l'ombre d'un doute et sa demande d'admission a obtenu un vaste appui au sein de la communauté internationale, notamment au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, et ailleurs.

76. Le peuple vietnamien a fait de grands sacrifices pendant sa longue lutte héroïque contre l'agression étrangère et pour l'indépendance, la liberté et l'unité. La République socialiste du Viet Nam a acquis une grande autorité parmi les Etats de la communauté socialiste de même que parmi les Etats non alignés et autres. Sa politique étrangère s'oriente vers une coopération pacifique et amicale fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, la République socialiste du Viet Nam a des relations diplomatiques avec plus de 100 Etats Membres et entretient des rapports d'amitié et de coopération avec tous les pays épris de paix, quel que soit leur système social. Voilà, brièvement, les raisons principales pour lesquelles la République socialiste du Viet Nam remplit et a toujours rempli les conditions requises pour devenir Membre de l'ONU.

77. La République socialiste tchécoslovaque et la République socialiste du Viet Nam sont unies par une profonde amitié entre leurs peuples, amitié mise à l'épreuve pendant la période de lutte du peuple vietnamien contre l'agression lorsque la Tchécoslovaquie, de concert avec les autres Etats de la communauté socialiste, s'est tenue fermement du côté du peuple vietnamien et lui a accordé son appui efficace dans sa juste lutte. Après 30 ans de souffrances incroyables et de grands sacrifices, cette lutte héroïque a été couronnée par la victoire, qui est également la victoire de toutes les forces éprises de paix du monde. La lutte du peuple vietnamien est devenue un symbole et un stimulant pour la

lutte de libération nationale et anticolonialiste non seulement en Asie mais aussi dans d'autres parties du monde. La victoire du peuple vietnamien représente une contribution extrêmement importante au renforcement de la paix dans le monde tout entier.

78. Je voudrais saluer la délégation des représentants de la République socialiste soeur du Viet Nam, dirigée par l'ambassadeur Dinh Ba Thi, et lui donner l'assurance de la solidarité et de l'appui invincible de mon gouvernement et de tout le peuple tchécoslovaque dans la lutte qu'elle mène pour que soient reconnus les droits de la République socialiste du Viet Nam en tant que membre souverain, épris de paix et à part égale de la communauté internationale, ainsi que de l'appui que nous apportons au peuple vietnamien pour l'édification du socialisme dans leur grand pays socialiste unifié.

79. Nous sommes fermement convaincus que l'expérience malheureuse des dernières années ne se répétera pas à propos de la présente demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies, à savoir l'expérience de l'année 1975, lorsque l'admission des deux Etats vietnamiens qui existaient alors fut empêchée, et l'expérience de l'année dernière, lorsque la République socialiste du Viet Nam ne put être admise du fait de l'exercice du droit de veto par les Etats-Unis. La délégation tchécoslovaque regrette profondément cet exercice du droit de veto qui, à notre avis, était contraire à l'esprit de la Charte et n'a rien apporté au développement des relations pacifiques, en particulier entre les peuples américain et vietnamien. Nous sommes fermement convaincus que ceci fait partie du passé et que le Gouvernement des Etats-Unis, étant donné sa responsabilité en ce qui concerne les dommages causés au peuple vietnamien et compte tenu des obligations qui découlent des Accords de 1973 et qu'il a acceptés à propos de la cessation de la guerre et du rétablissement de la paix au Viet Nam, adoptera des mesures constructives en vue d'ouvrir une période véritablement pacifique de normalisation des relations entre les deux pays et contribuera de façon efficace à réparer les graves conséquences de la guerre.

80. La délégation tchécoslovaque est d'avis qu'il est plus que temps pour le Conseil de sécurité de prendre des mesures positives concernant l'admission de la République socialiste du Viet Nam. Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies peut rendre, tout au moins en partie, à la République socialiste du Viet Nam ce qui lui revient. Nous espérons que la recommandation du Conseil à l'Assemblée générale sera positive et unanime et que nous pourrions très bientôt accueillir la République socialiste du Viet Nam les Etats Membres de l'Organisation. Cela constituera un acte important pour renforcer davantage la coopération pacifique internationale et le prestige de l'Organisation.

81. Le PRESIDENT (*traduction du chinois*) : J'invite maintenant le représentant de la Pologne à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

82. M. CZARKOWSKI (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, veuillez accepter nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet.

83. C'est la quatrième série de réunions que le Conseil consacre exclusivement en l'espace de deux ans à l'importante question de l'admission de l'héroïque Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Comme par le passé, la Pologne se joint à la voix retentissante de la collectivité mondiale pour appuyer la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam, et nous saluons chaleureusement la présence de ses représentants en cette salle, notamment l'ambassadeur Dinh Ba Thi.

84. Nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres du Conseil, de nous avoir donné l'occasion de faire connaître les vues de la Pologne sur cette question.

85. J'espère que le Conseil parviendra à la présente réunion à une décision que l'on attend avec impatience et qui sera applaudie comme l'une des victoires de la raison politique et comme la preuve de la durabilité des buts et des principes de la Charte des Nations Unies.

86. La Pologne a d'excellentes raisons de se faire le champion du Viet Nam auprès de notre organisation. Elles découlent de l'expérience historique de mon propre pays, qui nous a fait apprécier notre propre liberté et celle d'autrui. Elles découlent du rôle que la Pologne a joué pendant plusieurs années en tant que membre des commissions de supervision et de contrôle en Indochine.

87. Il y a déjà deux ans, dès le mois d'août 1975, lorsque le Conseil a examiné pour la première fois la demande d'admission du Viet Nam, j'ai eu l'occasion [1836<sup>e</sup> séance] de souligner dans cette même salle l'importance considérable de la victoire du peuple vietnamien pour la paix mondiale et pour le climat des relations internationales dans leur ensemble. Nous avons également été encouragés à ce moment-là par la réaction générale et la compréhension manifestées à cet égard par le peuple américain. Nous avons toujours pensé qu'il ne saurait y avoir d'obstacles au triomphe d'une juste cause. Telle précisément a été la cause du peuple vietnamien. Elle devait triompher tôt ou tard, et elle a fini par triompher. Voilà pourquoi le président du mouvement non aligné, le Premier Ministre de Sri Lanka, Mme Bandaranaike, pouvait dire du haut de la tribune de l'Assemblée générale :

“Si les nations non alignées ont salué avec enthousiasme les victoires des peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea dans leurs courageuses luttes contre les forces de la réaction et de l'intervention, c'est par que leur succès est venu corroborer les principes fondamentaux pour lesquels le mouvement non aligné combat depuis plus de deux décennies<sup>2</sup>.”

88. Ce triomphe a revêtu une dimension historique grâce à l'adjectif “socialiste” qui figure dans le nom de ce pays. C'est là un fait digne d'être rappelé, notamment à l'heure actuelle, alors que le monde progressiste tout entier célébrera bientôt le soixantième anniversaire de la grande révolution d'Octobre, événement qui a directement ou indirectement jeté les bases de l'évolution positive des relations mondiales contemporaines.

<sup>2</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 11<sup>e</sup> séance, par. 27.

89. La République socialiste du Viet Nam a payé cher le droit à une existence indépendante. Pendant plus de 30 ans, le peuple vietnamien a surmonté courageusement toutes les difficultés et a repoussé les agressions armées au prix d'innombrables souffrances pour les familles vietnamiennes et d'un nombre incalculable de morts.

90. Ayant acquis son indépendance, le peuple vietnamien s'est lancé vigoureusement dans la tâche énorme de la reconstruction d'après guerre et de la promotion de relations amicales et de coopération avec d'autres nations. Dès le départ, il a pu compter sur l'assistance continue des Etats socialistes, y compris le mien, qui offrent leur appui au Viet Nam dans l'esprit d'amitié et de relations fraternelles qui sont de rigueur entre membres de la communauté socialiste. Les efforts d'après guerre du Viet Nam se traduisent également par des progrès impressionnants dans la normalisation et l'élargissement de ses relations avec l'écrasante majorité des Etats. Sa participation au Bureau de coordination des pays non alignés, comme cela a été dit aujourd'hui, témoigne de façon éloquente de la véritable position internationale de ce pays.

91. Le fait que la République socialiste du Viet Nam ne soit pas encore un Membre à part entière de notre organisation est l'un des tristes anachronismes de notre temps. En fait, le Viet Nam est devenu pour la communauté internationale un membre honoraire de cette organisation bien avant les cinq vetos consécutifs et isolés qui ont fait obstacle à son admission. Depuis sa naissance, il a toujours agi conformément aux dispositions de l'Article 4 de la Charte, qui sont les seuls critères devant régir l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation. Deux résolutions adoptées spécialement sur cette question aux trentième et trente et unième sessions de l'Assemblée générale ont recommandé au Conseil de sécurité de réexaminer la question favorablement en stricte conformité avec l'Article 4 de la Charte [résolutions 3366 (XXX) et 31/21].

92. Le moment est venu de rendre justice sans plus tarder à la demande d'admission du Viet Nam. Cela fait, il ne faudrait pas oublier que la demande du Viet Nam pour que justice soit faite comprend un autre aspect, à savoir la question de la responsabilité pour l'assistance dans la reconstruction de l'économie de ce pays ravagé par la guerre. Nous espérons que les dispositions des Accords de Paris sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Viet Nam qui portent sur l'assistance dans la reconstruction du pays seront pleinement respectées.

93. Entre-temps, nous notons avec plaisir que certaines — mais pas toutes cependant — institutions des Nations Unies, pour ne mentionner que le Programme des Nations Unies pour le développement, s'associent graduellement aux efforts internationaux d'assistance à la République socialiste du Viet Nam.

94. La délégation polonaise fait confiance à la sagesse collective du Conseil. Nous espérons que cette fois-ci le Conseil nous évitera la déception regrettable des deux dernières années et recommandera à l'Assemblée générale l'admission de la République socialiste du Viet Nam. Il va sans dire que cette admission constituera une contribution éminemment importante au maintien de la paix et de la

sécurité internationales, objectif fondamental de cette organisation. C'est avec cette profonde conviction que nous réitérons notre appui sans réserve à la demande dont le Conseil est saisi.

95. Le **PRESIDENT** (*traduction du chinois*) : L'orateur suivant est le représentant de la Malaisie, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

96. **M. YEO** (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, en l'absence de mon ambassadeur, M. Tan Sri Zaiton Ibrahim, je voudrais, au nom de la délégation de la Malaisie, vous présenter nos plus chaleureuses félicitations et nos bons voeux alors que vous occupez les fonctions de président du Conseil pour le mois de juillet. C'est un grand plaisir pour moi que de pouvoir prendre pour la première fois la parole devant le Conseil sous votre présidence, et ce non seulement au nom de la délégation de la Malaisie mais aussi en ma qualité de président du Groupe des pays d'Asie pour le mois de juillet. Je suis certain que les membres de ce groupe sont d'accord avec moi lorsque je dis que nous sommes tous fiers de vous voir présider les délibérations du Conseil au moment où il discute de l'importante question de l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que votre dextérité et votre sagesse mèneront les délibérations du Conseil à une conclusion heureuse.

97. Je voudrais maintenant remercier sincèrement les membres du Conseil de m'avoir donnée l'occasion de participer à la discussion du point à l'ordre du jour.

98. Permettez-moi enfin d'adresser mes vives félicitations à l'ambassadeur Consalvi, du Venezuela pour sa nomination aux hautes fonctions de ministre des relations extérieures de son pays et de lui présenter nos meilleurs voeux de succès.

99. Il n'est que naturel que le Groupe des pays d'Asie appuie pleinement la demande d'admission d'un pays frère d'Asie, et c'est ce que nous avons déjà fait dans le passé. On se rappellera aussi que la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam a reçu le ferme appui des pays non alignés lors de leur cinquième Conférence au sommet, tenue à Colombo en août 1976. Comme cela a déjà été relevé maintes fois, la République socialiste du Viet Nam a tous les attributs d'un pays indépendant et souverain et est pleinement qualifiée pour faire partie de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 4 de la Charte. Nous sommes donc heureux de voir que, cette fois, le Comité d'admission de nouveaux Membres a unanimement recommandé l'admission de la République socialiste du Viet Nam. Le Groupe des pays d'Asie est impatient de voir ce nouveau membre venir se joindre à lui, persuadé qu'il est que la République socialiste du Viet Nam apportera une contribution précieuse à ses délibérations et activités.

100. La Malaisie, quant à elle, a le plaisir et le privilège de réaffirmer ici son appui à la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam. Nous entretenons avec elle des relations amicales, fondées sur la base du respect mutuel pour la souveraineté de chacun, de l'intégrité

territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui. La visite qu'a récemment faite notre ministre des affaires étrangères en République socialiste du Viet Nam a été une preuve de plus de notre désir de poursuivre des relations de bon voisinage et mutuellement bénéfiques avec ce pays.

101. On notera qu'avec l'entrée de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies l'ensemble de la région de l'Asie du Sud-Est sera dorénavant pleinement représenté en cette organisation. Cela donnera aux pays de la région une enceinte de plus pour travailler en étroite coopération les uns avec les autres, pour mettre en oeuvre les objectifs et les principes de la Charte et pour poursuivre leurs efforts en vue de consolider la stabilité régionale et de promouvoir le développement.

102. Nous sommes par conséquent persuadés que la République socialiste du Viet Nam doit être admise à l'Organisation sans autre délai si l'on veut rester fidèle au principe de l'universalité de l'Organisation et si l'on veut permettre à ce pays d'y jouer le rôle qui lui revient légitimement. Nous sommes convaincus qu'en tant que Membre de l'Organisation la République socialiste du Viet Nam fera tous les efforts possibles pour défendre les idéaux inscrits dans la Charte et qu'elle appuiera tous les efforts de l'Organisation pour asseoir la paix et la sécurité dans notre région comme dans le monde et pour établir des relations pacifiques de coopération internationale et de compréhension mutuelle entre tous les peuples.

103. Au nom de la délégation de la Malaisie et du Groupe des pays d'Asie, je réaffirme par conséquent notre plein appui à la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam. Nous espérons que le projet de résolution dont nous sommes saisis sera adopté à l'unanimité par les membres du Conseil.

104. Le **PRESIDENT** (*traduction du chinois*) : L'orateur suivant est le représentant des Philippines, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à qui je donne la parole.

105. **M. REYES** (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire combien ma délégation se félicite de vous voir présider les travaux du Conseil, auquel vous apportez toute votre sagesse, toute votre expérience politique et toute votre dextérité diplomatique au moment où il s'attelle à la tâche difficile consistant à résoudre une question qui intéresse au plus haut degré la totalité des Membres de l'Organisation.

106. Je vous suis reconnaissant et je suis reconnaissant aux membres du Conseil de me permettre de prendre brièvement la parole sur la question de la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam.

107. Ma délégation se joint à toutes celles qui appuient fermement cette demande. Notre appui n'est qu'une réaffirmation de la position que nous avons adoptée l'an dernier sur cette question lorsque nous avons parrainé le texte de la résolution 31/21, adoptée par l'Assemblée générale le 26 novembre 1976 et qui recommandait au Conseil de sécurité

de réexaminer favorablement la question en stricte conformité avec l'Article 4 de la Charte. Il ne fait aucun doute que le Viet Nam remplit les conditions prévues à l'Article 4, de sorte que cette question ne devrait plus prêter le moins du monde à controverse. La demande d'admission du Viet Nam devrait donc être approuvée selon ses propres mérites.

108. D'autres considérations, qui ont été évoquées au cours du débat, entrent évidemment en jeu.

109. Il s'agit tout d'abord du principe de l'universalité de l'Organisation, que nous reconnaissons tous et qui sera ainsi un peu plus près encore de sa réalisation, de même qu'il s'en est rapproché l'an dernier avec l'admission de l'Angola, du Samoa et des Seychelles et qu'il s'en rapprochera plus encore si, comme nous l'espérons, la République de Djibouti est admise prochainement.

110. En second lieu, la cause de la justice ne peut qu'y gagner.

111. En troisième lieu, le processus de normalisation dans l'Asie du Sud-Est, à la suite d'une guerre longue, âpre, destructrice et onéreuse, s'en trouvera sensiblement accéléré. C'est un processus qui intéresse vitalemment mon pays et que nous nous sommes toujours efforcés d'encourager. Répondant positivement à l'initiative bienvenue du Viet Nam, nous avons établi avec lui des relations diplomatiques et avons ouvert la porte à une coopération mutuellement bénéfique sur le plan économique. Le président Marcos des Philippines a offert, dans le domaine économique, une aide pour la reconstruction et le relèvement du Viet Nam dans le contexte des propres besoins et priorités de ce pays. En outre, le Gouvernement philippin contribue au Fonds des Nations Unies pour l'Indochine créé par le Secrétaire général, ainsi qu'au Fonds de soutien et de solidarité pour le relèvement et la reconstruction du Laos et du Viet Nam créé l'an dernier à Colombo lors de la Conférence au sommet des pays non alignés.

112. Si nous portons nos regards au-delà de notre région, nous voyons que la paix et la stabilité du monde ne pourront que bénéficier de l'admission du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies.

113. C'est à la lumière de toutes ces considérations que la délégation philippine s'associe aux autres délégations pour exprimer l'espoir que le Conseil de sécurité adoptera à l'unanimité le projet de résolution présenté dans le document S/12366 par 11 membres et qui recommande à l'Assemblée générale l'admission de la République socialiste du Viet Nam.

114. En terminant, je voudrais, au risque d'abuser de la patience du Conseil, présenter mes félicitations les plus chaleureuses au représentant du Venezuela, l'ambassadeur Consalvi, à l'occasion de sa nomination aux hautes fonctions de ministre des relations extérieures de son pays. Nos meilleurs voeux l'accompagnent dans cette tâche.

115. Le PRESIDENT (*traduction du chinois*): L'orateur suivant est le représentant de l'Indonésie, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

116. M. ANWAR SANI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la délégation indonésienne, vous dire notre reconnaissance, à vous et, par votre intermédiaire, aux autres membres du Conseil, pour avoir permis à ma délégation de prendre la parole pendant l'examen de la question de l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies.

117. Je saisis cette occasion pour vous souhaiter, bien qu'un peu tardivement, la plus chaleureuse bienvenue en votre qualité de nouveau représentant permanent de la République populaire de Chine auprès de l'ONU. Je vous félicite également à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Ma délégation est certaine que, sous votre direction, les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

118. Je voudrais également m'associer aux orateurs précédents pour présenter mes félicitations à notre collègue le représentant du Venezuela à l'occasion de sa nomination aux très importantes fonctions de ministre des relations extérieures de son pays.

119. La délégation indonésienne a demandé à participer à l'examen de la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam afin d'exprimer son appui sans réserve à cette candidature et l'espoir que le Conseil prendra une décision positive à ce sujet. L'Indonésie a été très déçue l'année dernière que le Conseil n'ait pas été en mesure de recommander l'admission du Viet Nam à l'Assemblée générale. C'est donc avec un profond sentiment de satisfaction que nous saluons le projet de résolution présenté au Conseil et qui recommande à l'Assemblée générale l'admission de notre voisin, le Viet Nam, à l'Organisation.

120. Comme nous l'avons déjà souvent déclaré, l'Indonésie a toujours appuyé les principes d'égalité souveraine et d'universalité en ce qui concerne la qualité de Membre de l'ONU car elle y voit un moyen très important d'encourager les relations amicales entre nations et d'établir la paix et la sécurité internationales.

121. A notre avis, il est évident que la République socialiste du Viet Nam remplit les conditions que prévoit la Charte pour devenir Membre de l'Organisation. En tant qu'Etat souverain et indépendant, elle a montré qu'elle était prête à s'acquitter de ses obligations en vertu de la Charte. Elle a donc le droit de prendre part aux travaux de notre organisation sur une base d'égalité souveraine avec les autres Membres, et ma délégation est certaine que le Viet Nam participera et contribuera de façon positive aux efforts de notre organisation pour trouver des solutions pacifiques aux problèmes que connaît le monde aujourd'hui. De plus, le peuple indonésien a toujours éprouvé une grande admiration pour la lutte longue et héroïque du peuple vietnamien pour la souveraineté, l'indépendance et l'unité, lutte qui a causé tant de souffrances et exigé tant de sacrifices.

122. Ma délégation attache beaucoup d'importance à l'admission du Viet Nam car nos deux pays se trouvent dans la même région. L'Indonésie et le Viet Nam entretiennent depuis longtemps des relations fructueuses dans l'intérêt mutuel de nos deux pays. Il est important de rappeler que

l'Indonésie a nommé un consul général à Hanoi dès 1955, après la Conférence de Bandung. De fait, j'ai eu l'honneur d'être envoyé par mon gouvernement pour la première mission officielle indonésienne à Hanoi, à la fin de 1954. La représentation a été élevée au plein statut diplomatique en 1964, et depuis lors l'Indonésie a un ambassadeur à Hanoi. Après la Conférence de Paris, l'Indonésie a été associée aux événements du Viet Nam en tant que membre de la Commission de contrôle.

123. Ma délégation est convaincue que l'admission du Viet Nam ouvrira de nouvelles voies de coopération non seulement pour la paix, la sécurité et le développement en Asie du Sud-Est mais également pour la coopération avec tous les pays du monde.

124. Compte tenu de ces considérations, ma délégation se félicite particulièrement que la question de l'admission du Viet Nam ait été de nouveau portée devant le Conseil de sécurité pour examen et approbation. Nous comptons que l'appui unanime du Conseil contribuera à promouvoir tant les principes de la Charte que les objectifs de l'Organisation.

125. En conclusion, je dirai que ma délégation sera heureuse de coopérer étroitement avec la délégation du Viet Nam aux prochaines sessions de l'Assemblée générale et aux autres activités de l'Organisation.

126. Le **PRESIDENT** (*traduction du chinois*): Je dois informer les membres du Conseil que je viens de recevoir des lettres des représentants de Chypre, de l'Iraq et du Mali, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. En conséquence, je me propose, conformément à la pratique habituelle et avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

127. Etant donné le nombre limité de places à la table du Conseil, j'invite ces représentants à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil quand leur tour de parole viendra.

*Sur l'invitation du Président, M. Rossides (Chypre), M. Kubba (Iraq) et M. Kanté (Mali) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

128. Le **PRESIDENT** (*traduction du chinois*): L'orateur suivant est le représentant de la Mongolie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

129. **M. NYAMDO** (Mongolie) [*interprétation du russe*]: Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de vous adresser les félicitations de notre délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet.

130. Je voudrais exprimer la reconnaissance de notre délégation à tous les membres du Conseil pour nous avoir permis de prendre la parole sur la question dont le Conseil est saisi.

131. Je voudrais également souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'ambassadeur Dinh Ba Thi, observateur permanent de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à nos autres amis Vietnamiens qui participent aux travaux du Conseil.

132. La délégation mongole voudrait réitérer sa position de principe sur la question de l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Etat socialiste asiatique, la République populaire mongole attache une grande importance à un règlement rapide de cette question.

133. Je tiens à souligner dès le début que la République socialiste du Viet Nam non seulement satisfait à toutes les exigences de la Charte concernant la qualité de Membre mais appuie véritablement et de façon constante la paix et la sécurité internationales. Elle a également apporté une contribution des plus importantes à la défense et à la réalisation des nobles buts et principes consacrés dans la Charte.

134. Tout le monde sait qu'en s'appuyant sur les forces progressistes et pacifiques du monde entier, et en particulier sur l'aide de la communauté socialiste, le peuple vietnamien a mené une lutte longue et difficile contre l'agression impérialiste et l'ingérence étrangère. Il a remporté une victoire historique qui a ouvert les perspectives les plus favorables à la réalisation de ses droits inaliénables à la liberté et à l'indépendance, ainsi qu'au rétablissement de son unité nationale.

135. Ainsi, le peuple et l'Etat vietnamiens non seulement ont défendu avec dignité l'un des principes les plus importants des relations internationales, celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat, mais ont aussi contribué de façon décisive à l'élimination d'un des conflits les plus dangereux et à l'établissement de la paix et de la sécurité en Asie et en Extrême-Orient.

136. Il est réjouissant de noter que les activités et la politique internationales de la République socialiste du Viet Nam accroissent chaque jour davantage son autorité sur le plan international. Je citerai pour preuve le fait qu'à l'heure actuelle une centaine d'Etats entretiennent des relations diplomatiques avec le Viet Nam et que la plupart des Etats occidentaux ont déjà établi des relations normales avec ce pays. Un autre fait qui prouve l'importance du Viet Nam sur le plan international est son entrée au Bureau de coordination des pays non alignés lors de la cinquième Conférence au sommet tenue par ces pays à Colombo en août dernier.

137. Compte tenu de ce qui précède, il faut reconnaître que l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies est un événement important dans l'histoire de notre organisation.

138. La marche des événements montre très clairement que toute manœuvre liée à l'admission de la République socialiste du Viet Nam est vouée à l'échec.

139. Comme on le sait fort bien, l'Assemblée générale a adopté à ce sujet en 1975 et 1976 deux résolutions,

appuyées par la majorité écrasante des Etats Membres, dans lesquelles est souligné le droit légitime du Viet Nam d'être admis à notre organisation. De nombreux autres Etats se sont prononcés en faveur de l'admission du Viet Nam à la cinquième Conférence des pays non alignés.

140. Tous ces efforts déployés par la communauté internationale et le monde progressiste tout entier ne peuvent que favoriser l'entrée de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes donc persuadés que tous les membres du Conseil de sécurité s'exprimeront à l'unanimité en faveur de l'admission de la République socialiste du Viet Nam.

141. La délégation de la République populaire mongole réitère son appui plein et entier à l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. L'admission de ce pays contribuera sans aucun doute au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et de la détente internationale, de même qu'à la réaffirmation du principe de l'universalité de l'Organisation.

142. A l'heure actuelle, le peuple vietnamien est absorbé par le travail pacifique qui consiste à éliminer les conséquences de la guerre et à reconstruire son économie. Dans ce contexte, il faut rappeler la responsabilité particulière de ceux qui ont imposé au peuple vietnamien une lutte aussi destructrice, qui a fait tant de victimes et provoqué tant de malheurs. Nous estimons que les Etats-Unis doivent apporter leur contribution à la reconstruction par le peuple vietnamien de l'économie de son pays.

143. En conclusion, je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter l'ambassadeur Consalvi du Venezuela à l'occasion de sa nomination au poste de ministre des relations extérieures et lui présenter nos meilleurs voeux de succès dans ses nouvelles fonctions.

144. Le PRESIDENT (*traduction du chinois*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Angola. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

145. M. de FIGUEIREDO (Angola) [*interprétation de l'anglais*] : Nous sommes réunis aujourd'hui pour appuyer une cause, et non pour faire l'exposé des faits. Il faut tout simplement cesser de faire du Viet Nam une victime, car les atrocités infligées à ce peuple courageux et révolutionnaire ont duré trop longtemps, prenant diverses formes. On a voulu empêcher le Viet Nam d'accéder à l'indépendance souveraine. Lorsque les forces de l'impérialisme ont essuyé un échec retentissant avec la réunification du Viet Nam, elles se sont rapidement regroupées et ont lancé une nouvelle stratégie : il fallait empêcher le Viet Nam de rejoindre les rangs de l'Organisation des Nations Unies.

146. La délégation de la République populaire d'Angola voudrait dire ici que, même en défendant sa cause et en exposant les faits, le Viet Nam n'est pas seul. Quelle que soit la situation, quel que soit le problème, derrière chaque Vietnamien se dresse une phalange des camarades révolutionnaires du monde entier. Le peuple héroïque du Viet Nam a mené une guerre héroïque pour son indépendance, l'une des plus longues dans l'histoire des mouvements de

libération. Il a vécu si longtemps dans l'ombre de la guerre que des générations entières n'ont pas connu la paix, combattant un ennemi qui n'avait aucun droit de se trouver à des milliers de kilomètres de son pays. Cette longue guerre a été imposée au peuple du Viet Nam par les forces étrangères du colonialisme et de l'impérialisme. Des générations entières de soeurs et de frères vietnamiens ont payé de leur sang pour remplir les coffres de l'impérialisme. Même maintenant, après avoir payé si chèrement son indépendance, après avoir réussi à chasser l'ennemi de son sol, la République socialiste du Viet Nam s'est vu refuser la place qui lui revenait de droit dans la communauté mondiale. De nouveau, ce fut le vieil ennemi qui s'efforça d'écarter le Viet Nam : les forces de l'impérialisme et du colonialisme.

147. La République socialiste du Viet Nam a toujours manifesté sa solidarité et son appui à ceux qui combattent l'oppression et l'agression partout dans le monde. Pour des générations de combattants révolutionnaires de la liberté au tiers monde, le Viet Nam a toujours été un symbole de détermination, d'espoir et de triomphe final, et ce sont ces peuples qui, en faisant preuve du même esprit fraternel d'amitié et de solidarité, se lèvent aujourd'hui pour plaider la cause de l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. En fait, nous ne devrions pas avoir à défendre cette cause : le Viet Nam devrait d'ores et déjà être de droit Membre de l'Organisation, comme le stipule la Charte.

148. De quel droit un Etat peut-il opposer son veto à l'admission de la République socialiste du Viet Nam au sein de cette organisation mondiale ? Ma délégation ne comprend que trop bien la situation, car il n'y a pas si longtemps la République populaire d'Angola faisait face à la même stratégie déployée par le même ennemi. Il est ironique que l'ennemi soit toujours le même, que ce soit dans les collines du Viet Nam, les villages de l'Angola, les Soweto d'Afrique du Sud ou les villages bédouins du Moyen-Orient. La communauté internationale ne connaît que trop bien cet ennemi, car la plupart d'entre nous avons été ses victimes. Elle a donc le devoir d'aider le peuple héroïque du Viet Nam à panser les plaies infligées par des décennies de guerre et d'exploitation. Il y a longtemps que le peuple et le Gouvernement de l'Angola expriment leur solidarité aux camarades révolutionnaires héroïques du Viet Nam et leur offrent leur appui total.

149. Nous ne pouvons pas ignorer que ceux qui se sont toujours opposés à l'admission de la République socialiste du Viet Nam ont usurpé un droit qui n'était pas le leur : celui de refuser la qualité de Membre à un Etat entièrement souverain et indépendant.

150. La délégation angolaise, pour sa part, voudrait saisir cette occasion pour saluer le peuple vietnamien, qui a fait face avec tant de courage au fardeau de l'agression impérialiste et ne s'est jamais écarté de son chemin qui était de lutter contre l'impérialisme et le colonialisme dans le tiers monde tout entier. Nous appuyons de tout coeur l'admission de la République socialiste du Viet Nam et nous espérons voir très bientôt les membres de la délégation vietnamienne assis dans les salles de l'Organisation.

151. Le **PRESIDENT** (*traduction du chinois*) : L'orateur suivant est le représentant de la Guinée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

152. **M. M. S. CAMARA** (Guinée) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser les vives félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil et vous exprimer toute ma gratitude pour avoir bien voulu me permettre de prendre part au débat consacré à l'admission du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. C'est pour nous une source de grande satisfaction de voir un représentant de la République populaire de Chine présider à la discussion de cette question. En effet, la République populaire de Chine peut s'enorgueillir d'une tradition glorieuse de lutte contre l'invasion et la domination étrangères ainsi que de lutte pour la libération totale de tous les peuples opprimés. L'exemple historique de la grande République populaire de Chine a inspiré de nombreux peuples du monde et a permis, dans une grande mesure, de mettre fin à l'oppression et à l'exploitation que leur avaient imposées des agresseurs sans scrupules. On ne peut parler ni de la Conférence historique de Genève de 1954 sur l'Indochine ni de celle de Bandung de 1955 sans faire état de la participation positive de la République populaire de Chine. Quand on a pour patrie un grand pays comme le vôtre qui, de surcroît, a donné au monde des hommes de l'envergure du président Mao Tsé-Toung et de la stature du premier ministre Chou En-lai, on est en droit d'en être fier.

153. Ma délégation ne peut pas non plus passer sous silence l'heureux événement que vient de connaître notre ami, l'ambassadeur Consalvi du Venezuela, homme de grandes qualités humaines et diplomate chevronné, qui vient d'être nommé au poste élevé de ministre des relations extérieures de son pays. Exprimer à cette occasion la joie profonde qu'elle éprouve est pour ma délégation un devoir élémentaire, surtout lorsqu'on connaît les liens d'amitié et de coopération fructueuses qui existent entre nos deux pays.

154. S'appuyant fermement sur la grande Chine populaire, son alliée naturelle, résolument aidé dans sa lutte de libération nationale par le puissant Etat soviétique et la communauté socialiste tout entière, et bénéficiant de la solidarité militante des forces de progrès à travers le monde, le vaillant et courageux peuple vietnamien, réputé pour sa tradition de lutte indomptable, a su vaincre, au prix de durs et pénibles sacrifices, tous ses ennemis, tant intérieurs qu'extérieurs.

155. C'est aussi l'occasion pour ma délégation de rendre un vibrant hommage, hautement mérité, au président Hô Chi Minh, l'une de ces grandes figures révolutionnaires de notre siècle, communément appelé au Viet Nam "oncle Hô", ce grand homme qui, il y a 30 ans, avait proclamé au monde, à l'endroit même où a été édifié son imposant mausolée, la naissance de la République démocratique du Viet Nam et qui, par la suite, a permis à la nation vietnamienne d'atteindre l'insigne honneur de battre une à une toute les armées impérialistes. L'"oncle Hô", le père de la nation vietnamienne, n'a-t-il pas affirmé plus d'une fois : "Le Viet Nam est un, la nation vietnamienne est une. Les

eaux peuvent tarir et les monts s'éroder sans pouvoir effacer cette réalité immuable." Hô Chi Minh, dont la pensée représente ce que la nation vietnamienne, forte de 50 millions d'âmes, a de meilleur. La résistance opiniâtre opposée par ces vaillants combattants a contribué sans aucun doute à l'affirmation de la souveraineté de nombreux pays aujourd'hui Membres de l'Organisation des Nations Unies.

156. Les martyrs innombrables du pays combattant dont les blessures sont encore fraîches s'adressent à nous pour que le Conseil de sécurité, en lequel nous plaçons un espoir légitime, accède à la demande de ce pays d'occuper la place qui lui revient au sein de notre organisation. Admettre au sein de l'ONU un Viet Nam pacifique, réuni, indépendant, démocratique et socialiste est tout à fait normal et de haute portée morale. Cet acte concrétisera le principe de l'universalité de notre organisation. En effet, la jeune République socialiste du Viet Nam est prête à contribuer efficacement et dignement au triomphe de la révolution mondiale, de la justice, de la solidarité et de la paix entre tous les Etats, entre tous les peuples.

157. Notre délégation est heureuse de constater qu'avec l'avènement de la nouvelle administration américaine la raison semble l'emporter sur la rancœur.

158. Le peuple de Guinée, riche de vieilles traditions de lutte et de combat contre la domination étrangère, comprend la situation de nos frères vietnamiens. La République socialiste du Viet Nam est une amie et une alliée de la République de Guinée, et le parti communiste vietnamien et le parti démocratique de Guinée n'ont cessé d'entretenir des rapports des plus cordiaux.

159. Solidaire de sa lutte et de son combat, ma délégation ne peut ici qu'encourager toutes les heureuses initiatives susceptibles de faire aboutir la présente démarche pour l'admission très prochaine de la République socialiste du Viet Nam au sein de l'Organisation des Nations Unies.

160. Le **PRESIDENT** (*traduction du chinois*) : Je remercie le représentant de la Guinée des félicitations qu'il m'a adressées. Je tiens en particulier à le remercier des sentiments d'amitié qu'il a exprimés à l'égard du grand dirigeant et maître du peuple chinois, le regretté président Mao Tsé-toung, ainsi qu'à l'égard de feu Chou En-lai, notre Premier bien-aimé. L'expression de ces sentiments est un grand encouragement pour le peuple chinois, qui continuera de déployer toujours plus d'efforts pour mener à bien la révolution socialiste afin de répondre aux espoirs des peuples du monde.

161. L'orateur suivant est le représentant de Madagascar, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

162. **M. RABETAFIKA** (Madagascar) : Monsieur le Président, je faillirais à mes devoirs si je n'exprimais, au nom de la délégation de la République démocratique de Madagascar, à vous-même personnellement et, par votre intermédiaire, aux autres membres du Conseil nos sincères remerciements pour nous avoir permis de participer à ce débat important. A ces remerciements vous permettrez que

viennent s'ajouter nos sentiments de profonde satisfaction de voir le Conseil présidé en ce mois de juillet par le représentant d'un grand pays du tiers monde avec lequel nous avons des liens d'amitié et de coopération particulières dus à la communauté d'options, de démarches et de destin.

163. Enfin, que l'ambassadeur Consalvi, représentant du Venezuela, veuille bien accepter ici l'expression de nos chaleureuses félicitations à l'occasion de sa récente nomination au poste de ministre des relations extérieures de son pays.

164. Dès le lendemain de sa victoire, le peuple vietnamien a proclamé par la voix de ses chefs prestigieux sa volonté de nouer des relations de confiance particulières avec tous les peuples sans exclusive aucune, ainsi que sa détermination de fonder ses relations sur le respect des principes de la Charte des Nations Unies et des "cinq principes" du non-alignement.

165. Cette déclaration a été acceptée d'emblée par la grande majorité, mais d'autres ont mis plus de temps pour l'admettre, et c'est ainsi que l'engagement souscrit au nom du peuple vietnamien en vertu de l'Article 4 de la Charte ne recevra la consécration de notre organisation qu'après deux ans d'hiatus au cours desquels nous avons été en butte tour à tour à l'incompréhension, à la méfiance, voire à la mauvaise foi, après quatre débats au niveau du Conseil de sécurité. Cependant, le vote sur la résolution 3366 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 19 septembre 1975, qui fut adoptée sans opposition, n'avait laissé aucun doute sur l'attitude de la quasi-unanimité des Etats Membres concernant la candidature de la République socialiste du Viet Nam.

166. Comme les autres pays qui ont toujours appuyé activement cette candidature, la République démocratique de Madagascar a tout lieu de se féliciter de la conjoncture favorable qui se fait jour actuellement. Nous sommes fiers d'avoir pu apporter notre contribution au succès de la cause combien juste du peuple vietnamien, et notre fierté n'a d'égale que la joie que nous ressentons de voir enfin notre organisation sur le point de se réconcilier avec ses propres principes à l'égard du peuple vietnamien.

167. Pendant 30 ans, par la volonté des grandes puissances, et malgré les appels réitérés de la conscience universelle et des personnalités les plus autorisées, l'Organisation des Nations Unies n'a pu jouer un rôle vraiment significatif dans le règlement de la guerre du Viet Nam. Nous nous sommes dérobés devant nos responsabilités, il faut le dire, alors qu'il existait dans cette région une rupture de la paix et de la sécurité. Le peuple vietnamien a su dans la plus grande dignité supporter les plus grandes souffrances et les pires humiliations qu'on puisse imaginer. Nous devons aujourd'hui faire en sorte que ces souffrances n'aient pas été endurées en vain. Dans la logique des principes de la Charte et des déclarations sur les relations entre Etats, sur la sécurité internationale et sur la libération des peuples, notre organisation doit reconnaître de la manière la plus appropriée possible la victoire de ce peuple sur le colonialisme, l'impérialisme, l'occupation et la domination étrangères.

168. Mon gouvernement a proclamé à plusieurs reprises, au sein de cette organisation comme ailleurs, la foi qu'il a

toujours eue en la volonté du peuple vietnamien d'adhérer sans réserve aux objectifs et aux principes de la Charte et de les soutenir avec vigueur quand ils sont remis en cause. En effet, quiconque douterait un seul instant que cette lutte s'inscrivait dans la défense des principes et des objectifs de la Charte, en particulier ceux qui touchent la recherche de la liberté, du progrès, de la justice sociale pour tous, ainsi que ceux concernant l'indépendance des nations et la libre détermination des peuples, aurait mal compris le sens profond de la lutte menée par ce peuple pendant trois décennies.

169. Au-delà de la consécration universelle de la souveraineté de leur Etat, nous savons que nos camarades vietnamiens s'intéressent surtout à la possibilité de pratiquer dans le cadre de l'ONU une politique d'ouverture à l'égard de tous les pays, politique dont ils ont fait un fondement de leur politique étrangère. Nous savons également qu'ils souhaitent participer à la conduite des affaires internationales. Nous savons enfin qu'ils ont une contribution originale à apporter à la lumière des expériences particulières qu'ils ont vécues. Comment dès lors ne pas accueillir avec soulagement le fait que l'Organisation ne sera pas plus longtemps privée de ce facteur d'enrichissement que constitue le dynamisme révolutionnaire et socialiste du peuple vietnamien ?

170. C'est pour nous une source réelle de satisfaction de constater qu'au lieu d'avoir à démontrer l'inanité des arguties politico-juridiques auxquelles il nous a été donné de nous accoutumer, il nous est loisible aujourd'hui de noter les facteurs positifs de la situation présente.

171. En premier lieu, nous notons qu'à défaut de la normalisation des relations américano-vietnamiennes les pourparlers entre les deux pays ont repris, permettant la discussion bilatérale des problèmes en suspens dont l'une des deux parties s'était servie pour empêcher l'admission de l'autre au sein de l'Organisation. Ayant toujours soutenu que celle-ci ne doit pas être utilisée comme instrument de politique nationale, nous avons dénoncé en son temps l'initiative consistant à invoquer des problèmes bilatéraux pour empêcher le fonctionnement normal de l'ONU. Nous n'aurons pas la fausse honte de cacher la satisfaction -- somme toute légitime -- de savoir que nous avons adopté une attitude juste et que l'évolution de la situation nous a donné raison.

172. En second lieu, nous relevons les points suivants : déblocage d'une situation figée depuis trop longtemps déjà, retour à un fonctionnement normal de nos institutions et abandon des interprétations unilatérales et abusives de la Charte.

173. L'euphorie que de tels développements peuvent nous inspirer sera pourtant vaine si nous ne profitons pas de l'occasion pour essayer de perfectionner les règles qui régissent nos relations au sein de cette organisation. Notre contribution à cet égard est de proposer de nouveau que l'avis consultatif émis par la Cour internationale de Justice le 28 mai 1948<sup>3</sup> soit complété par un autre excluant du

<sup>3</sup> Admission d'un Etat aux Nations Unies (Charte, Act. 4), avis consultatif : C.I.J. Recueil 1948, p. 57.

domaine du droit de veto le Chapitre II de la Charte, dont relève la procédure d'admission de nouveaux Membres. Nous maintenons qu'en ce qui concerne la procédure d'admission le Conseil de sécurité n'est investi que d'un pouvoir de recommandation : la question est de savoir quelle est la valeur juridique d'un veto émis dans l'exercice de ses pouvoirs, qu'il faut différencier du pouvoir de décision exercé dans le cadre du mandat spécial conféré au Conseil en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

174. Après ces considérations et avant de conclure, je voudrais ajouter que même si l'issue favorable de la candidature vietnamienne ne semble plus faire de doute actuellement, l'ambiguïté autour de cette question pourtant claire a duré trop longtemps pour que nous ne réclamions pas de la part de tous les membres de la communauté internationale une attitude positive consistant à reconnaître sans ambages la souveraineté du peuple vietnamien, son droit de traiter avec tous les peuples sur la base d'une stricte égalité, son droit à l'indépendance, son droit d'adopter l'idéologie et le régime politique de son choix. Une telle attitude irait au-delà de la simple acceptation passive que nous percevons encore çà et là et qui, en dernière analyse, ne fait pas honneur à ceux qui la pratiquent et ne rend pas pleinement justice au vaillant peuple vietnamien, dont nous saluons aujourd'hui la victoire sur l'incompréhension, la méfiance et la mauvaise foi que nous avons naguère dénoncées.

175. La République démocratique de Madagascar salue en la République socialiste du Viet Nam un compagnon de lutte, de cette lutte que désormais nous allons continuer au sein de cette organisation pour en faire un instrument au service de la libération totale des peuples dans tous les domaines et pour le triomphe de la justice et du progrès social.

176. Le *PRESIDENT (traduction du chinois)* : Je remercie le représentant de Madagascar des sentiments d'amitié qu'il a exprimés à mon égard et à l'égard de mon pays, la Chine.

177. L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et auquel je donne la parole.

178. *M. MUJEZINOVIĆ (Yougoslavie) [interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire combien je me félicite de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole sur cette importante question alors que vous, le représentant de la fraternelle République populaire de Chine, présidez les réunions du Conseil de sécurité. L'amitié et la coopération qui existent entre la République fédérative socialiste de Yougoslavie et la République populaire de Chine ne cessent de se développer et s'enrichissent sans cesse d'un nouveau contenu. Nous sommes convaincus que le dialogue établi entre les représentants de nos deux pays à divers niveaux acquerra une qualité nouvelle ces prochains temps et stimulera davantage encore une coopération totale entre nos deux pays, et en particulier entre nos deux missions auprès de l'Organisation des Nations Unies. Vos qualités personnelles et votre expérience diplomatique ne pourront que contribuer à conduire le Conseil à une décision satisfaisante sur la question à son ordre du jour.

179. Je voudrais aussi me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour adresser les félicitations de ma délégation à l'ambassadeur Simón Alberto Consalvi du Venezuela à l'occasion de sa nomination aux hautes fonctions de ministre des relations extérieures de son pays. Nos meilleurs vœux de succès l'accompagnent dans sa tâche.

180. La délégation yougoslave a réclamé le privilège de prendre la parole devant le Conseil afin de réaffirmer son appui et sa solidarité à la République socialiste du Viet Nam, qui demande à être admise au sein de l'Organisation des Nations Unies.

181. La question de la reconnaissance des droits légitimes de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies est depuis trop longtemps à l'ordre du jour de l'Organisation. Nous ne pouvons qu'exprimer notre déplaisir quant à ce fait, tout en exprimant par ailleurs l'espoir que, cette fois, le Conseil de sécurité finira par adopter une position unanime et positive et recommandera à l'Assemblée générale d'admettre la République socialiste du Viet Nam.

182. Tous les orateurs qui m'ont précédé dans ce débat ont présenté de manière convaincante la position de leur pays à l'égard de cette question. Permettez-moi donc de joindre ma voix à toutes celles qui sont venues déclarer ici que la République socialiste du Viet Nam remplit pleinement les conditions voulues pour devenir Membre de l'Organisation.

183. Le Conseil de sécurité est saisi de la demande d'admission d'un pays pacifique, dont le peuple a démontré de la manière la plus claire — par sa lutte héroïque pour sa libération, et ensuite par son attitude depuis la fin des hostilités — combien il est dévoué aux objectifs des Nations Unies et aux principes de la Charte. Par la détermination, la persévérance et la ferme volonté dont il a fait preuve dans la lutte qu'il a menée pour asseoir sa dignité, sa liberté et son indépendance, le peuple du Viet Nam a infligé une défaite au colonialisme et à la domination étrangère, dont l'objectif était d'humilier ce peuple par la force et de le priver de son droit élémentaire de décider de son propre avenir.

184. C'est pour cette raison que la lutte de libération du peuple vietnamien a fourni à l'histoire un exemple admirable, montrant qu'un peuple prêt et résolu à défendre sa liberté et son indépendance à tout prix ne peut être vaincu, quels que soient ceux qui s'opposent à lui. Or, justement, un peuple qui a fait d'énormes sacrifices au cours d'une guerre longue et dévastatrice pour obtenir sa libération est le mieux à même d'apprécier et de respecter la liberté et l'indépendance des autres peuples. Le Viet Nam a donné la preuve de sa politique pacifique, fondée sur une coopération elle-même basée sur l'égalité de droits, sur le respect mutuel et la non-ingérence dans les affaires intérieures, prenant des initiatives constructives et s'employant activement en faveur d'une coopération globale et de bonnes relations avec tous les pays prêts à coopérer sur cette base.

185. En tant que pays non alignés, la République socialiste du Viet Nam a contribué plus particulièrement à la stabilisation de la situation en Asie du Sud-Est, et par là à la consolidation de la situation dans l'ensemble de l'Asie. Dans

les réunions et autres activités des pays non alignés, la République socialiste du Viet Nam joue un rôle actif en prenant des initiatives constructives et en adoptant des positions qui ont été élaborées au cours de nombreuses années tandis que le Viet Nam était étroitement lié à la politique et au mouvement du non-alignement. Par sa lutte et ses activités dans les relations internationales, la République socialiste du Viet Nam apporte une authentique contribution à la libération de tous les peuples encore privés de leurs droits et participe au renforcement d'un ordre international fondé sur les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi la République socialiste du Viet Nam jouit d'un prestige dans le monde et de l'appui des peuples épris de liberté.

186. Je saisis cette occasion pour appeler l'attention sur un autre point très important. Comme on le sait, au cours de cette longue guerre, de nombreuses villes et centres économiques de la République socialiste du Viet Nam ont été dévastés, des millions d'êtres humains ont perdu la vie, d'innombrables problèmes personnels, sociaux, de santé et de famille ont été créés pour des millions de gens, des millions d'enfants sont aujourd'hui orphelins, les courants économiques ont été bouleversés, et j'en passe.

187. La communauté internationale a le devoir de prêter une assistance globale à la République socialiste du Viet Nam dans ses efforts en vue de relever et de reconstruire le pays afin que les blessures causées par la guerre puissent être rapidement guéries. Les pays qui ont pris une part directe à la guerre n'ont pas seulement le devoir de contribuer avec altruisme à cet effort; ils ont aussi le devoir d'honorer les obligations qu'ils ont assumées et de prêter assistance à la République socialiste du Viet Nam afin de lui permettre de poursuivre son développement en comptant sur ses propres forces et de s'intégrer le plus tôt possible à une coopération économique internationale plus vaste et plus équitable.

188. Je tiens à souligner que la Yougoslavie a toujours appuyé la juste lutte et les aspirations du peuple vietnamien, qui souhaite vivre dans la liberté et l'indépendance. Aujourd'hui, les relations entre la République socialiste du Viet Nam et la République fédérative socialiste de Yougoslavie sont bien développées sur les plans politique, économique, culturel et autres. En tant que pays non alignés, la Yougoslavie et le Viet Nam collaborent très étroitement dans la mise en oeuvre des décisions de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Colombo. Nous sommes certains qu'à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale nous aurons l'occasion de coopérer avec la délégation de la République socialiste du Viet Nam, celle-ci étant devenue Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. L'admission de la République socialiste du Viet Nam sera un nouveau pas vers le renforcement de la paix et de la sécurité. Ce sera la preuve qu'on apprécie la politique de la République socialiste du Viet Nam et ses efforts pour reconstruire un pays dévasté par la guerre. Cela renforcera l'Organisation mondiale et son caractère universel.

189. Le **PRESIDENT** (*traduction du chinois*): Je remercie le représentant de la Yougoslavie de son appui et de ses encouragements. Les peuples chinois et yougoslave sont liés

par une amitié profonde et militante. Les deux gouvernements entretiennent des relations croissantes d'amitié et de coopération. Comme le représentant de la Yougoslavie, je me félicite de cette évolution et espère que ces relations d'amitié et de coopération iront se renforçant.

190. L'orateur suivant est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

191. **M. SIBAH** (République arabe syrienne): Monsieur le Président, ma délégation est heureuse et reconnaissante de pouvoir prendre la parole, sans droit de vote, devant le Conseil de sécurité, sous la sage direction dont vous êtes le garant grâce à vos éminentes qualités et au rôle prépondérant et énergique que votre pays n'a cessé d'affirmer dans le monde entier. Vous appartenez à un grand pays ami avec lequel la République arabe syrienne a été heureuse d'entamer d'excellentes relations. Ma délégation espère qu'au cours de votre présidence bien avisée, et particulièrement à la clôture de cette séance, la discussion sur le sujet qui nous occupe sera couronnée de succès.

192. Le Conseil de sécurité examine une fois de plus la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République socialiste du Viet Nam, pays qui vient aux Nations Unies avec un passé historique brillant et impressionnant de lutte opiniâtre et victorieuse contre l'impérialisme.

193. En vérité, le peuple vietnamien a été applaudi et appuyé par les peuples du monde bien avant son étonnante victoire car, dans l'histoire contemporaine, il a écrit les pages les plus brillantes et les plus glorieuses d'héroïsme et de sacrifice. Que peut-on lui demander de plus maintenant? Ne devrait-il pas - c'est notre avis - recevoir une compensation juste et équitable et être acclamé avec dignité, dans cette salle aussi bien que dans la salle de l'Assemblée générale, pour son admission dans la communauté internationale? Le veto émis auparavant au Conseil de sécurité pour bloquer l'admission de la République socialiste du Viet Nam n'a terni ni ne doit jamais ternir la structure et le respect que les Vietnamiens se sont acquis sur le champ de bataille comme dans le domaine des relations internationales avec les pays pacifiques du monde entier.

194. Aux yeux de ma délégation, le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière. Cette candidature doit être examinée selon les mérites du peuple vietnamien et, en vertu de ce critère, une recommandation favorable devrait être émise. Pour exercer son autorité, le Conseil ne doit pas être prisonnier de considérations archaïques, étrangères au mérite de cette demande. Mon pays appuie sans réserve et dans toute la force du terme la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam. Nous l'appuyons en nous fondant sur les conditions requises par la Charte et par la communauté de lutte qui unit le peuple arabe de Syrie à son frère le peuple vietnamien.

195. Les seules conditions énoncées dans la Charte pour l'admission de nouveaux Membres sont celles que l'on trouve au paragraphe 1 de l'Article 4: il faut en premier lieu que le candidat soit un Etat pacifique et en deuxième

lieu qu'il accepte les obligations contenues dans la Charte. Il y a toutefois une troisième condition, mais qu'il n'appartient pas au candidat de prouver : c'est à l'Organisation des Nations Unies elle-même de le faire. Selon cette condition, le candidat, au jugement de l'Organisation, doit être capable de remplir les obligations contenues dans la Charte et disposé à le faire. Or un jugement positif a été émis à maintes reprises et à une majorité écrasante, à une quasi-unanimité, par l'Organisation, à savoir par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Il est donc clair, compte tenu de cette écrasante majorité sur laquelle pour éviter les répétitions, je m'abstiendrai d'insister, que la République socialiste du Viet Nam est pleinement qualifiée pour devenir Membre de l'Organisation parce qu'elle répond favorablement aux conditions requises par la Charte.

196. De plus, mon pays est persuadé que la République socialiste du Viet Nam, qui a héroïquement lutté pour son indépendance et sa souveraineté, luttera héroïquement aussi au sein de l'Organisation, une fois qu'elle y aura été admise, pour la paix et la sécurité internationales de même que pour le bien-être de l'humanité, conformément aux idéaux de la communauté internationale et de la Charte.

197. Ma délégation salue avec enthousiasme l'admission de la République socialiste du Viet Nam dans cette organi-

sation mondiale et n'épargnera aucun effort pour raffermir encore davantage les relations excellentes qui ont existé jusqu'à présent avec l'héroïque peuple du Viet Nam et ses futurs représentants à l'ONU.

198. Ma délégation espère, Monsieur le Président, que sous votre présidence avisée le Conseil de sécurité recommandera à l'unanimité l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies.

199. Avant de terminer, je voudrais saisir cette occasion pour adresser, au nom de ma délégation, nos félicitations les plus sincères à M. Alberto Consalvi, représentant du Venezuela, pour sa nomination au poste de ministre des relations extérieures de son pays et formuler les meilleurs vœux de succès et de réussite dans ses nouvelles fonctions.

200. Le *PRESIDENT (traduction du chinois)* : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des paroles amicales qu'il a prononcées à mon endroit et en particulier des éloges qu'il a faits du pays que je représente, la République populaire de Chine. Ces éloges sont pour nous une source d'encouragement qui nous incitera à servir mieux encore la cause de la révolution et de l'édification.

*La séance est levée à 18 h 15.*